

ÉDITO

Chères Lestiacaises, chers Lestiacais,

Nous entrons dans le dernier mois de cette année 2025, marquée par une forte instabilité économique et politique au niveau national. Dans ce contexte, les communes et communautés de communes jouent plus que jamais un rôle essentiel pour assurer stabilité, proximité et solidarité entre habitants.

Les mois ont filé à toute vitesse, et voici déjà l'approche des fêtes de fin d'année. Avant de clore cette période, notre village vivra encore de beaux moments ! De nombreux événements culturels et associatifs rythmeront les semaines à venir et renforceront le lien qui nous unit.

Ce numéro du journal communal vous propose également un éclairage sur le nouveau mode de scrutin pour les petites communes. Ces informations ont pour objectif de vous permettre d'aborder les prochaines échéances en toute clarté et de participer pleinement à la vie locale. C'est collectivement que nous faisons vivre notre village et préparons son avenir.

Je souhaite remercier sincèrement l'ensemble des bénévoles engagés dans la vie associative. Leur investissement contribue largement au dynamisme de notre commune et au bien-vivre ensemble qui nous est cher.

Enfin, j'ai le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux du maire, qui se tiendra le **samedi 31 janvier 2026 à 11h30**, dans la salle des fêtes. Ce moment ouvert à toutes et à tous sera l'occasion de nous retrouver et d'échanger dans la convivialité. Au nom de l'équipe municipale et des agents communaux, je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année. Que cette période soit synonyme de paix, de joie et de partage.

*Bien cordialement,
Votre maire, Daniel Bouchet*



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2025 À LESTIAC-SUR-GARONNE

Cette année, l'hommage aux femmes et aux hommes qui ont donné leur vie pour la France attira une forte affluence. Cette mobilisation contribue à maintenir vivant le devoir de mémoire et transmettre aux jeunes générations l'importance de ces moments d'histoire et de recueillement.



À l'occasion de cette cérémonie, la mairie a rendu hommage aux victimes des attentats du terrorisme de novembre 2015.

Un moment de convivialité (repas suivi d'une tombola) à notre salle de fêtes a ponctué cette journée mémorable.

Reconfiguration de l'équipe municipale

Les démissions récentes de 2 conseillères municipales (*Brigitte Diesnis et Sabine Andrieu*) portent l'équipe municipale à 11 élus. En 2023, 2 autres élus, partis vivre hors de France métropolitaine, avaient déjà renoncé à leur mandat. La commune ne compte plus que deux adjoints : Laurent Fourcade et Bruno Péquignot - Pierre Guénant ayant démissionné de la fonction de 2^{ème} adjoint (tout en restant membre du conseil municipal). Lors du Conseil Municipal du 20 novembre, les élu(e)s ont, à la majorité, délibéré et confirmé le nombre de deux adjoints.



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Fin du panachage, parité, nombre d'élus... détail des principales nouveautés

Les 15 et 22 mars 2026, vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant six ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune ». Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme notre commune, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le scrutin de liste **paritaire** (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste de candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

Chaque liste de candidats respectera la parité, avec une alternance de candidats homme - femme - homme - etc. ou femme - homme - femme - etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.

Le nombre de candidats sur la liste sera variable : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus. Mais ces candidats supplémentaires ne siégeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges.



À Savoir !

En cas de doute sur son lieu d'inscription, tout électeur peut se renseigner via ce site :

<https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale>



Adressage (suite)

Un grand nombre de plaques avec les nouveaux numéros des habitations attendent toujours les administrés en mairie. Merci de bien vouloir venir les récupérer.

Nous vous rappelons que les changements d'adresse doivent être signalés auprès de vos interlocuteurs (administrations, banque, etc) avant la fin de l'année 2025.

Il faudra néanmoins continuer de donner l'ancienne et nouvelle adresse aux services de secours car leur base de données n'est actualisée que tous les 6 mois.



VOTÉ EN CONSEIL MUNICIPAL

 **Bibliothèque** La commune remboursera désormais les frais de déplacement et de repas des bénévoles actifs à la bibliothèque municipale lorsqu'ils partent en formation pour se perfectionner ou quand ils vont chercher des livres auprès de la BDP (Bibliothèque départementale de prêt). Ces bénévoles rendent un service au village et à ses habitants, en permettant cet accès à la lecture, et les élus ont voté le 19 juin 2025, à la majorité, pour qu'ils soient défrayés, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux, sur ordre de mission signé du maire.

 **Archives municipales** La mairie s'est fait accompagner par le Centre de gestion de la Gironde pour faire un diagnostic de ses archives papier et mieux les gérer. Un état des lieux des archives électroniques a aussi été effectué. Le CDG préconise 24 jours d'intervention afin de faire le classement des archives, le récolement (obligatoire lors des élections) et

l'accompagnement à la destruction selon les conditions et délais en vigueur.

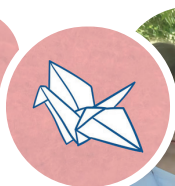
 **Antenne 56** Cet équipement va accueillir un 3^{ème} opérateur. Les élus ont approuvé à la majorité, lors du conseil municipal de septembre, un avenant en ce sens à la convention signée avec la société gestionnaire, Cellnex, moyennant une redevance supplémentaire de 2 550 € / an. Pour les deux opérateurs téléphoniques déjà en place, la commune perçoit, en contrepartie, une redevance revalorisée annuellement. Pour l'année 2025, elle s'élève à 8 304 € 23.

 **Tennis** Les élus ont acté le principe d'une convention avec le club de l'Artolie, formalisant les règles de mise à disposition des deux courts de tennis et le remboursement des frais d'éclairage de ces terrains par l'association.

Un acte de sauvetage en bord de Garonne Au cours de leur installation pour réaliser une battue dans la palus de Lestiac, les chasseurs ont découvert, mi-novembre, un homme en difficulté dans la vase et à demi immergé alors que l'eau montait. Un grand merci à eux d'avoir sauvé cette personne d'une mort certaine. Pompiers, SAMU et gendarmes l'ont pris en charge. Il a été évacué par hélicoptère vers Bordeaux. Le maire, Daniel Bouchet, présent pendant la durée de l'opération remercie chaleureusement l'équipe de chasse pour leur présence d'esprit et leur soutien au naufragé.

BIBLIOTHÈQUE

Succès pour les rendez-vous de rentrée



L'atelier origami, organisé mi-septembre par la bibliothèque municipale, a réuni 12 enfants enthousiastes sous la tonnelle ombragée. Ils se sont prêtés au délicat exercice du pliage, accompagnés par l'équipe de la librairie itinérante, **Des livres à Bord**, sollicitée pour cette animation jeunesse. Le 25 octobre dernier, place aux adultes cette fois ! La bibliothèque a reçu un club de lecture local. Chacun(e) a pu partager ses coups de cœur autour de la table et repartir avec un livre à découvrir.



Un Bel Anniversaire

Les **Oiseaux mécaniques**, le tiers-lieu culturel du village, ont fêté début octobre leurs cinq ans d'existence. *Beau temps, bonne humeur, spectacles en plein air ou en caravane, concerts, défilé costumé...* ont réuni petits et grands pendant deux jours.

On leur souhaite de nous régaler de belles créations artistiques et rencontres pour les cinq ans qui viennent !

SCANNER POUR PARTICIPER À LA CONSULTATION :



Nuisances sonores : la Gironde vous consulte !



Le département de la Gironde a ouvert une consultation publique à propos de son nouveau plan de prévention du bruit dans l'environnement. Vous avez jusqu'au 29 décembre 2025 midi pour donner votre avis, en ligne, sur jeparticipe.gironde.fr, ou sur un registre papier à l'accueil du Département (Immeuble Gironde, 83 Cours Maréchal Juin à Bordeaux). L'ambition de ce plan est de mieux maîtriser les nuisances sonores.

Pour y parvenir, la collectivité départementale pourra prévoir différents types d'actions :

- Aménagements routiers et rénovation des axes, pour améliorer la sécurité routière.
- Coups de pouce aux mobilités durables (covoiturage, plans vélo, voies réservées, transports en commun, bacs girondins...).
- Études pour traiter les « points noirs » du bruit ;
- Préservation d'espaces calmes (espaces naturels sensibles, zones de préemption).
- Travaux favorisant l'isolation acoustique dans les collèges ou dans le cadre d'OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat).
- Participation financière à des projets menés par les communes et collectivités locales, les bailleurs sociaux et la région.



Randonnée : zoom sur l'itinéraire de la commune

Les travaux liés au **Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées** (PDIPR), construit entre la communauté de communes Convergence Garonne et le Département, vont prochainement débiter.

Voici le panneau qui valorisera la boucle de 6 km déployée dans notre commune. Le club de randonneurs, les Amis de la Nature, a activement participé avec d'autres bénévoles au travail de repérage de ce circuit. Merci pour leur investissement !



Challenge zéro déchet textile

À l'occasion de la **Semaine européenne de la réduction des déchets**, prévue du 22 au 30 novembre 2025, le syndicat de collecte des ordures ménagères, le Semoctom, et la start-up Trizzy proposent un challenge zéro-déchet inédit : les Gardiens de la Planète !

Il s'agit du 21 au 30 novembre 2025, de relever des défis ludiques (quiz, missions à la maison...) et d'aider les "Gardiens" à lutter contre les déchets textiles abandonnés. Le jeu est gratuit, accessible dès 10 ans, et vous pouvez participer seul ou en équipe... en famille, c'est encore mieux !

<https://semoctom.gardiens-de-la-planete.trizzy.io/>



Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi,
Jeudi et Vendredi

de 15h à 18h



Mairie de Lestiac sur Garonne

45, Chemin de l'Église 33550 Lestiac-sur-Garonne
Tél : 05 56 72 32 34

Email : accueil-lestiac@lestiac.fr

Site internet : lestiac.com

www.facebook.com/lestiac



Astreinte élus 06 84 24 06 79

Pour toute urgence relevant de
la sécurité publique en dehors des
heures d'ouverture de la mairie.

Journal d'informations municipales et associatives de Lestiac sur Garonne.

Comité de rédaction : la commission communication / Conception graphique : Erika Lebedel / Imprimé par nos soins / Ne pas jeter sur la voie publique.